

Date de dépôt : 17 mars 2022

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 8 265 000 francs en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit « Les Cherpines »)

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Olivier Cerutti, la commission des travaux a examiné ce projet de loi de crédit d'investissement lors de ses séances des 25 janvier et 8 mars 2022.

M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements du département des finances, M^{me} Angela Carvalho et M. Stefano Gorgone, secrétaires scientifiques près le Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission qui les remercie de leur précieuse contribution.

La commission remercie M^{me} Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

Note introductive

Avec la création de nouveaux quartiers, le développement du canton, l'arrivée de nouveaux habitants et élèves, les besoins en structures de formation croissent dans notre canton.

Afin de pouvoir faire face à ces demandes, le département de l'instruction publique prévoit la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II, d'une capacité d'accueil de 1400 élèves, à Confignon, au lieu-dit « Les Cherpines ».

Sous l'angle financier, ce projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 8 265 000 francs se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude	7 418 710 francs
TVA (7,7%)	571 721 francs
Renchérissement	0 franc
Activation de la charge salariale du personnel interne	275 000 francs
Total	8 264 951 francs
<u>Arrondi à</u>	<u>8 265 000 francs</u>

Travaux de la commission

Séance du 25 janvier 2022

Présentation du projet par le département

La commission reçoit : M^{me} Céline Papasavvas, cheffe de projet à l'OCBA, M. Sandro Simioni, directeur des constructions à l'OCBA, M^{me} Marta Perucchi, directrice de la logistique du DIP, M. Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement secondaire 1-DGES2

M^{me} Perucchi explique que cette planification scolaire a déjà été présentée dans le cadre du crédit d'étude pour le bâtiment de la Gravière à Meyrin, pour lequel le mandataire a été désigné et les études sont en cours pour préparer le projet et déposer le crédit d'investissement d'ici une année. Viendra ensuite le crédit d'étude dont il est question ici, pour une école sur la commune de Confignon, à l'horizon 2028. C'est un bâtiment similaire à celui proposé pour Meyrin, d'une taille de 1400 élèves. Le troisième sera celui de la Goutte de Saint-Mathieu, pour lequel le crédit d'étude a déjà été voté, qui réunit 11 filières de la santé et du social. Ce sera pour l'horizon 2028.

M^{me} Papasavvas indique que le futur quartier des Cherpines se trouve sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates. On trouve à l'est le quartier de villas des Verjus, au sud le quartier du Vélodrome et la ZIPLO, et au nord l'Aire et le coteau de Confignon. Il fait le lien entre l'agglomération actuelle et la campagne environnante et se trouve dans la continuité du centre urbain et de ses projets d'envergure comme le PAV et le CEVA. Le périmètre d'étude fait partie de la pièce urbaine « Ca » du PLQ des Cherpines, qu'il partage avec une zone d'activités le long de la route de Base. Le périmètre fait un peu plus de 20 000 m² et s'appuie sur la place des Cherpines au nord-ouest et le parc des Charrotons au nord-est. Il y a 5 parties

de parcelles qui appartiennent toutes à des propriétaires privés. La zone est affectée à de l'équipement public suite à la MZ de 2010. Le tracé du futur tram ceinture le périmètre. Deux arrêts de tram (Vélodrome et Cherpines) sont à proximité. La parcelle a été déclassée en 2010. Le PDQ a été adopté en 2013. Le plan guide a été validé en 2014. La M 2281 demandant de densifier le périmètre a été votée en 2015 à l'unanimité du Grand Conseil. En 2017, une étude de densification et une étude de faisabilité ont été faites par le bureau ADR sur une base de 1000 élèves. Le plan guide a alors été mis à jour. Le PLQ a été élaboré en 2018 et il est prévu de l'adopter début 2023. En 2020, une étude de faisabilité a été faite par le bureau AETC sur une base de 1400 élèves. Cette étude a servi de base au projet de loi étude, déposé en 2021 et présenté aujourd'hui.

M^{me} Perucchi présente le programme des locaux. Un bâtiment de 1000 élèves était prévu à la base, mais ce sera finalement un bâtiment de 1400 élèves, pour des raisons d'efficacité et de difficulté à trouver de nouveaux périmètres pour réaliser des bâtiments. L'idée est celle d'une polyvalence d'utilisation programmatique, avec une grande base d'enseignement général destiné essentiellement aux collégiens ou ECG, mais il y a aussi du professionnel, avec le restaurant d'application du CFPSHR, ainsi que des locaux pour l'espace entreprise, des locaux pour l'accueil, et des locaux communs comme les centres de documentation, les locaux pour les enseignants et l'administration. Le programme tient compte des nombreuses tendances relevées dans les choix des étudiants pour accueillir à l'avenir une diversité de formations.

M^{me} Papasavvas explique que la place des Cherpines et la place des Charrotons sont à mettre en relation avec l'école. Il faut que les étudiants s'approprient ces espaces et qu'il y ait une certaine perméabilité. Le gabarit est R+5, à savoir le maximum pour le DIP et pour le bon fonctionnement de l'école. Au-delà, il est difficile de régler les questions de changements de classe ; il y a trop de distance. Le gabarit est conforme à la loi sur les constructions. Le fait de monter à R+5 permet de libérer un maximum d'espace au sol. Concernant la gestion des eaux, ce sera de la rétention à la parcelle et il y aura un raccordement à des noues à proximité. Au niveau des nuisances sonores, la route de Base génère des nuisances, mais les bâtiments d'activités au sud-est font écran. Le problème se trouve du côté de la route des Charrotons : il faudra mettre en place des mesures, par exemple avec des fenêtres spécifiques ou selon l'implantation du bâtiment. Dans cette zone, il est prévu de mettre un revêtement phonique, et ce sera une zone 30.

S'agissant de la mobilité douce, il y aura deux axes forts pour la mobilité douce (vélos et piétons). Tous les stationnements cycles seront prévus sur

trois côtés du bâtiment, et les stationnements motorisés sur le quatrième côté, entre la zone d'activités et le bâtiment. Concernant les transports publics, il y a le tram, avec deux arrêts, et le bus, qui a un arrêt proche de la parcelle. Au niveau de l'énergie, il y aura un raccordement au chauffage à distance SIG rive gauche, avec un objectif minimal de 80% d'énergie renouvelable, selon la demande de l'OCEN. Les bâtiments seront de toute façon en THPE. Le risque OPAM existe actuellement, mais est en train d'être supprimé : les Laiteries Réunies, à proximité, utilisent actuellement de l'ammoniac, mais sont en train d'assainir les locaux. Concernant le montant du crédit, il y a 7 418 710 francs de frais d'étude, auxquels on ajoute la TVA, les charges salariales pour arriver à un montant de 8 265 000 francs. Ce coût est un pourcentage du coût global de l'opération estimé à ce jour à plus de 125 millions de francs, qui comprennent la TVA, les équipements, le crédit d'étude, les charges salariales, le renchérissement, les frais d'acquisition foncière. Le planning intentionnel optimiste prévoit un vote du crédit d'étude en février 2022, pour poursuivre dans la foulée avec un concours à deux degrés et poursuivre les études afin de rédiger un projet de loi d'investissement. L'objectif serait une ouverture à la rentrée 2028.

Le président demande ce qui est compris dans le crédit d'étude, outre le concours. Le montant de 8 millions de francs lui paraît énorme pour un concours.

M. Simioni répond que le détail du montant se trouve dans le préavis technico-économique, en annexe du projet de loi. Ce document fait plusieurs dizaines de pages et donne toute la décomposition du montant. Le montant d'honoraires est toujours proportionnel au coût total de l'opération, selon les SIA. Pour cet ouvrage, ils sont tout à fait dans la norme. Il faut relever qu'il y a une partie de la phase SIA 41 qui permet de gagner 3 à 4 mois en anticipant les premières soumissions (préparation à l'exécution).

Le président comprend qu'il y a déjà des frais prévus pour faire démarrer des travaux.

M. Simioni répond par la négative : il n'y a pas de travaux prévus dans ce montant. Il explique qu'il y a environ 500 000 francs pour le concours, 6 millions de francs d'honoraires pour les phases habituelles SIA, pour arriver jusqu'à un projet de demande d'autorisation de construire et un devis général, et 900 000 francs destinés à financer une partie de la préparation à l'exécution.

A un député (Ve) qui revient sur le PLQ évoqué et qui souhaiterait savoir comment ce bâtiment s'intègre dans celui-ci, M^{me} Papasavvas explique que les premières parties livrées du PLQ des Cherpines sont prévues à l'horizon

2028. Le PDZIA et le PLQ Rolliet seront livrés en 2025. Le tram sera là en 2023.

A ce même député (Ve) qui demande d'où proviendront les élèves qui fréquenteront cette nouvelle école, M^{me} Perucchi répond que cet établissement a une dimension cantonale, pas comme ce qui est attendu en termes de proximité pour l'école primaire. Les élèves pourraient venir d'un peu partout dans le canton, surtout s'il y a une filière spécifique.

M. Rudaz ajoute que les bassins versants pour le collège se diffusent par rive. Pour l'école de commerce, c'est en fonction des filières. Pour le professionnel, les élèves peuvent venir de tout le canton. La pierre d'achoppement est de ne pas dépasser les maximums de ce qu'un bâtiment peut accueillir et d'arriver aux alentours d'un maximum d'une trentaine de minutes de déplacement en transports en commun ou en mobilité douce.

A ce député (Ve) qui demande plus d'informations sur le stationnement, M^{me} Papasavvas répond qu'il y a très peu de stationnements pour véhicules motorisés, avec seulement quelques places pour les enseignants.

M^{me} Perucchi ajoute que cela correspond aux nouvelles réglementations du Conseil d'Etat de novembre 2020. Les places quatre-roues sont prévues uniquement pour les voltigeurs, ainsi que celles pour les personnes à mobilité réduite. Autrement, ils se tournent essentiellement vers la mobilité douce, avec des places deux-roues, surtout pour les vélos. Cela a été discuté avec l'OCT. Ils observent également ce qui se passe sur l'école voisine, Aimée-Stitelmann pour évaluer les flux et les reports modaux. Le tram amènera un certain nombre d'élèves. Une part importante est laissée aux deux-roues, surtout pour les vélos, mais également avec une partie pour les deux-roues motorisés.

Le député (Ve) observe que le rapport mentionne 140 places vélos et 120 places deux-roues motorisés. Il n'y a donc pratiquement pas de places pour les voitures.

M^{me} Perucchi explique qu'au moment de l'étude, les nouvelles modifications n'étaient pas encore en vigueur, mais il y avait déjà une politique très restrictive sur les places quatre-roues. A présent, il y aura encore moins que ce qui était initialement prévu.

Un député (UDC) relève qu'une seule parcelle sur les cinq appartenant à des privés fait l'objet d'une promesse de vente. Il demande ce qu'il en est des autres parcelles. De plus, certaines parcelles sont polluées, certaines peu, d'autres beaucoup. Il demande ce qui est prévu pour cela, et quels risques il y a de tomber sur de grosses surprises qui feront exploser les coûts, comme ce qui est arrivé sur le site d'Epeisses.

M. Simioni répond qu'il n'est pas relevé qu'il y a une pollution importante qui générerait des coûts importants. Au stade d'un projet de loi étude, ils n'ont pas un budget permettant de faire des sondages onéreux. Ils n'ont pas à ce stade cette connaissance, mais cela viendra ultérieurement. Le crédit d'étude permet d'étudier le projet, mais aussi la nature du sol.

M^{me} Papisavvas indique qu'un privé a fait des sondages à côté, ce qui leur a permis de réaliser qu'il y avait des pollutions liées à l'agriculture. Ils ont prévu un budget pour réaliser des sondages légaux, à hauteur de 257 000 francs, prévus dans le projet de loi étude pour avoir une vision exhaustive du lieu. Ils ont demandé un chiffrage du risque maximum et l'ont provisionné dans le montant global de 125 millions de francs, à hauteur de 900 000 francs. Ces 900 000 francs sont le risque maximum, ils ont choisi la fourchette haute indiquée par l'ingénieur dépollution. Concernant l'achat des parcelles, elle travaille en collaboration avec l'office de l'urbanisme. L'achat des terrains se fait via le financement du projet de loi investissement. A ce jour, des discussions ont été entreprises. Sur cette zone, il n'y a pas de grand risque, car c'est un PLQ connu, tout le monde est au fait des événements. Ils n'imaginent pas de grosses oppositions ou de gros blocages.

M. Simioni ajoute que la question foncière n'est pas complètement réglée, mais avec le crédit d'investissement ils introduisent un article d'utilité publique, qui permet d'exproprier si cela est nécessaire. Les cas d'expropriation sont très rares : généralement, les opérations foncières de l'Etat trouvent toujours un accord avec les propriétaires privés. Ils sont très confiants, et l'office de l'urbanisme leur a indiqué qu'il n'y avait pas de situation risquée.

M^{me} Perucchi complète en indiquant que cette réservation pour le bâtiment du DIP est prévue depuis le départ du projet. Ce n'est donc pas une surprise, c'est un projet qui a été étudié et présenté tout le long de l'évolution de ce site.

Ce député (UDC) se souvient que ce bâtiment aurait initialement dû être sur la commune de Plan-les-Ouates. Il y avait eu des pétitions concernant l'ECG, et la conseillère administrative de la commune marquait une opposition ferme à un nouveau bâtiment scolaire à Plan-les-Ouates. Il pense que c'est pour cette raison que ce nouveau bâtiment se trouve sur Confignon. Il demande si les communes sont d'accord avec ce projet.

M^{me} Perucchi répond par l'affirmative : ils ont le soutien des communes.

A un député (MCG) qui demande si les élèves du CFPSHR vont déménager ou si ce projet va doubler la capacité de formation, M. Rudaz répond que cela va augmenter la capacité de formation sous forme de lieu de

pratique professionnelle. Le CFPSHR est à Ternier et couvre les métiers des services, de l'hôtellerie et de la restauration. Une des particularités de cet espace est qu'il n'y a pas de plein temps. Toute la formation se fait en « dual ». Cependant, beaucoup d'apprentis n'arrivent pas à trouver de place d'apprentissage en entreprise pour des raisons conjoncturelles, mais aussi pour des raisons de difficultés scolaires. Lorsqu'ils accueillent des jeunes dans des classes préparatoires, ils doivent leur offrir un pourcentage élevé (75%) de formation en pratique professionnelle. Pour ce faire, ils ouvrent des cafétérias d'application, où les apprentis peuvent apprendre leur métier. Ainsi, ce bâtiment augmenterait la capacité de formation dans la pratique professionnelle, sous forme de cafétéria d'application.

Un député (EAG) revient sur l'acquisition des terrains. Il lit dans le rapport qu'une promesse de vente a été signée en 2018. Il demande quel prix a été fixé dans cette promesse de vente, et souhaiterait savoir si cela est conforme à la zone du terrain. Il demande si le standard THPE 2000 W correspond à Minergie Plus, ce qui lui semble être le minimum pour une école.

M^{me} Papasavvas répond que la promesse de vente est à 100 francs/m².

M. Simioni ajoute que le prix est même en dessous, à savoir à 86,50 francs/m². Concernant la performance énergétique, ils vont rappeler tous les critères légaux dans le cahier des charges du concours d'architecture et mesurer les performances proposées par rapport à la morphologie des projets, la qualité thermique, etc. Ils vont surtout observer non seulement la qualité énergétique, mais aussi tout ce qui concerne le développement durable en général. Il y a eu beaucoup d'évolutions dans les projets rendus : aujourd'hui, environ 70% des projets sont rendus en bois, alors qu'ils étaient à 3-5% il y a 2 ans. Les cahiers des charges sont très orientés sur des projets aux valeurs et qualités environnementales très élevées. Ce projet prévoit une consommation au CAD à 80%. Les 20% restants devront être complétés par des pompes à chaleur et autres dispositifs pour rester les plus verts possible.

A ce député (EAG) qui espère que ce ne sera pas complété au gaz, M. Simioni répond que, dans les projets de bâtiments neufs, il s'agit surtout de pompes à chaleur ou de sondes géothermiques.

Au même député (EAG), qui demande quand arrivera le CAD dans ce secteur, M^{me} Papasavvas indique qu'elle transmettra à la commission la date d'arrivée du CAD.

Un député (UDC) revient sur le prix des terrains. Il est surpris de voir que le prix est à 86,50 francs/m². Il demande si les autres parcelles seront au

même prix ou s'il y a des possibilités de différenciation, et que la personne refasse le calcul et souhaite changer le montant.

M. Simioni répond que les coûts sont différenciés. Il n'y a pas que le coût du terrain ; ils tiennent compte d'autres paramètres, par exemple s'il y a des constructions ou installations sur la parcelle. Si le député le souhaite, ils peuvent transmettre à la commission le détail par parcelle.

Le député (UDC) confirme qu'il souhaiterait connaître ces éléments.

Au président qui demande s'il y a une décote qui est prévue en fonction des parcelles dépolluées, M^{me} Papasavvas indique qu'elle les renseignera à ce sujet.

Un député (MCG) observe qu'il y a un développement important de l'électromobilité, que ce soit pour les voitures ou pour les deux-roues. Il demande s'ils ont prévu quelque chose de ce point de vue dans le projet.

M^{me} Perucchi répond que les parkings voitures n'ont jamais été attribués aux élèves dans les écoles du secondaire II. Quand il y a des voitures électriques de service, ils prévoient des bornes électriques, mais ce ne sont pas les voitures des collaborateurs. Pour les véhicules des collaborateurs, elle imagine mal l'Etat payer l'électricité pour le collaborateur se déplaçant de chez lui au travail. Cette question n'a pas été abordée pour l'instant. La politique porte essentiellement sur les deux-roues et les transports publics.

Ce député (MCG) remarque qu'à l'école Aimée-Stitelmann, il y a énormément de voitures. Beaucoup d'enseignants paient leur place de stationnement ; il serait intéressant de mettre à leur disposition des bornes pour les voitures électriques afin de favoriser l'acquisition de ces véhicules qui ne polluent quasiment pas.

M^{me} Perucchi répond que la création de la route à Aimée-Stitelmann va réduire presque par 3 les places de stationnement. Les places restantes seront destinées uniquement aux voltigeurs. Ils pourraient en effet proposer un système de recharge électrique pour ceux-ci, mais l'accent ne sera pas mis sur la voiture.

Un député (Ve) revient sur la problématique de la pollution : comme c'est en pleine zone agricole, il ne pense pas qu'il y aura de gros soucis liés à la pollution.

Discussion de la commission

Le président demande quelles suites la commission souhaite donner à ce projet.

Un député (UDC) ne demande pas d'audition, mais propose d'attendre les éléments demandés et de voir si cela nécessite ensuite des compléments d'information.

Une députée (S) propose de mettre rapidement au vote ce projet, une fois les compléments demandés reçus. C'est un projet d'équipement qui accompagne les logements à venir. Il est important de montrer que les projets ont une cohérence.

Un député (Ve) estime que les compléments sont demandés pour information plutôt que pour débat. Il ne serait pas opposé à voter ce soir.

Le président observe que les éléments d'information portaient essentiellement sur l'acquisition des terrains et sur les standards énergétiques. Le prix est aujourd'hui dans la cible, sous la barre des 100 francs. Les questions liées à la négociation des terrains sont des éléments sur lesquels ils pourront revenir au moment du crédit de construction. Concernant la problématique énergétique, les 80% seront fournis par le CAD, et les 20% restants seront complétés par des pompes à chaleur ou autres. Il pense que ce crédit peut être voté.

Un député (EAG) relève que la lutte qu'ils ont menée pour que l'OCBA prenne en compte les normes MinergieP a un résultat : l'administration se mobilise pour inscrire dans les concours ces exigences. Or, la norme THPE 2000 W recouvre plusieurs solutions qui sont proposées au promoteur. Il y a 3 choix possibles. Il souhaiterait attendre une semaine avant de voter, afin d'être véritablement convaincu que ce sera le plus haut standard énergétique qui sera proposé.

Le président observe que c'est peut-être ce qui va différencier les candidats lors du concours.

Un député (PDC) pense également que le crédit d'étude peut être voté ce soir. Les informations demandées ne le changeront pas fondamentalement.

Le député (UDC) trouve la position de la commission ridicule et infantile, à savoir celle de vouloir nier le débat et les informations et voter trop rapidement.

Un député (PLR) relève que les pages 29 à 32 du projet de loi sont très détaillées s'agissant des coûts par CFC. Cependant, vu qu'ils ont demandé un travail au département, la moindre des choses serait d'attendre d'avoir les

compléments d'information demandés avant de voter. Il serait plus sage d'attendre. Le prochain délai de dépôt est le 8 février.

Le président entend cette remarque. Par souci de cohérence, il pense en effet qu'il vaut mieux attendre une semaine.

Séance du 8 mars 2022

Le président pense qu'il faut éviter de croiser les sujets. Il mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le président rappelle que la commission a reçu les réponses à ses questions. Si elles n'appellent pas de commentaire, il propose de passer au vote.

Procédures de vote

Vote en 1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du **PL 12988** :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est **acceptée**.

Vote en 2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule
pas d'opposition, adopté

Art. 1 **Crédit d'étude**
pas d'opposition, adopté

Art. 2 **Planification financière**
pas d'opposition, adopté

Art. 3 **Amortissement**
pas d'opposition, adopté

Art. 4 **Loi sur le gestion administrative et financière de l'Etat**
pas d'opposition, adopté

Vote en 3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du **PL 12988** :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 12988 est **accepté**.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de restitution du rapport, la commission préavise le traitement de ce projet de loi aux extraits (cat. III).

Note conclusive

Mesdames les députées, Messieurs les députés, à son unanimité, la commission des travaux vous invite à voter ce projet de crédit d'étude en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit « Les Cherpines »), un bâtiment qui répond aux besoins en matière de formation de la jeunesse dans une région en plein essor.

Annexe : une présentation

Projet de loi (12988-A)

ouvrant un crédit d'étude de 8 265 000 francs en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit « Les Cherpines »)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 8 265 000 francs est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit « Les Cherpines »).

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	7 418 710 francs
– TVA (7,7%)	571 241 francs
– Renchérissement	0 franc
– Activation de la charge salariale du personnel interne	275 000 francs
Total	8 264 951 francs
Arrondi à	<u>8 265 000 francs</u>

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2022 sous la politique publique F – Formation, rubrique 0616-5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 8 265 000 francs en vue de la construction d'une école pour l'enseignement secondaire II à Confignon (au lieu-dit « Les Cherpines »)

PL 12988 – Crédit d'étude

Présentation en Commission des Travaux du Grand Conseil
25/01/2022

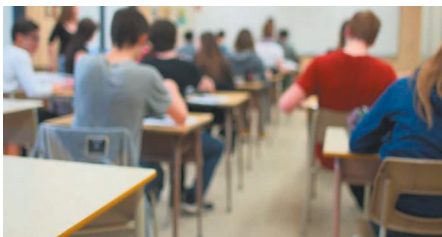


Département Infrastructures

25/01/2022 - Page 1

Planification scolaire

La **planification scolaire 2021-2030** validée par le Conseil d'Etat prévoit pour l'**enseignement secondaire II** la réalisation de trois bâtiments:



- un bâtiment scolaire pour 1'400 élèves au lieu-dit La Gravière à Meyrin à l'horizon 2027 (L 12184 crédit d'étude);
- **un bâtiment pour 1'400 élèves sur le site des Cherpines à Confignon à l'horizon 2028 (qui fait l'objet du présent projet de loi);**
- un bâtiment qui regroupera toutes les écoles des deux centres de formation santé et social (CFPSa et CFPSo) pour 1'800 élèves sur le site de la Goutte Saint-Mathieu à Bernex à l'horizon 2028 (L 12538 crédit d'étude).

Situation du futur quartier des Cherpines

Sur les communes de **Confignon** et **Plan-les-Ouates**,

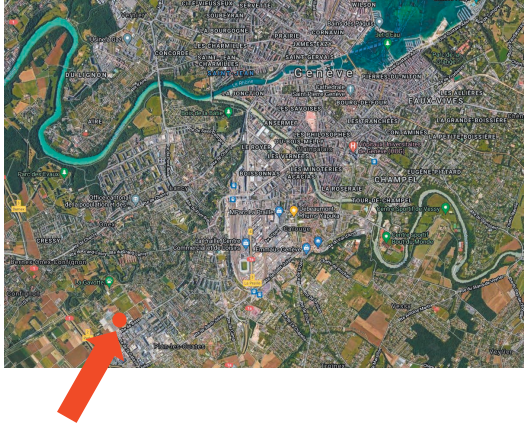
A l'est, le quartier de villas des Verjus

Au sud, le quartier du Vélodrome et ZIPL0

Au nord, l'Aire et le coteau de Confignon

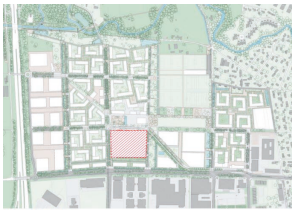
→ Lien entre l'agglomération actuelle et la campagne environnante

→ Dans la continuité du centre urbain et de ses projets d'envergure (PAV, CEVA)



25/01/2022 - Page 3

Périmètre de l'étude de l'ESII Confignon



Plan guide 2017

Dans la **pièce urbaine (Ca)** du PLQ des Cherpines (partagée avec une zone d'activités le long de la route de Base)

Une surface de **20'672 m²**

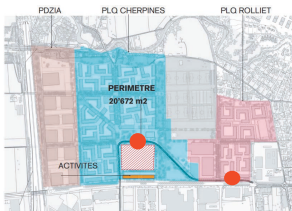
S'appuie sur la place des Cherpines au nord-ouest et sur la rue et le parc des Charrotons au nord-est.

Sur **5 parties de parcelles** qui appartiennent toutes à des propriétaires privés.

La zone a été modifiée en 2010 (MZ 29711 création d'une zone affectée à de l'équipement public)

Le tracé du tram ceinture le périmètre

→ Deux arrêts de tram sont à proximité (l'arrêt Vélodrome et l'arrêt Cherpines)



Périmètre de projet

25/01/2022 - Page 4

Historique

2010 : Adoption MZ Cherpines – Charrotons (ZDIA / ZD3 / ZD3 dédiée à de l'équipement public) et lancement du PDQ

2013 : Adoption du PDQ

2014 : Validation du Plan guide

2015 : Motion 2281 votée à l'unanimité du Grand Conseil, demandant la densification du périmètre

2017 : Etude densification et étude de faisabilité du bureau ADR (base 1'000 élèves)

2017 : Mise à jour Plan Guide

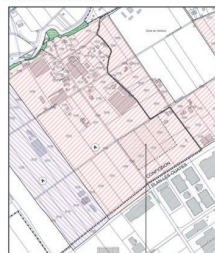
2018 : Élaboration PLQ Les Cherpines

2020 : Etude de faisabilité du bureau AETC (base 1'400 élèves)

2021 : Dépôt du projet de loi Etude

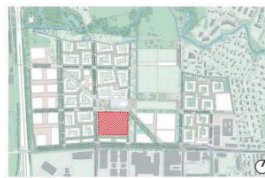
Début 2023: adoption du PLQ (construction non soumise à l'adoption de ce PLQ)

PLAN DE ZONE 29711



Plan de zone 2010

Périmètre dédié à l'équipement public



Plan guide 2017

25/01/2022 - Page 5

Programme des locaux

Programme de la nouvelle école d'enseignement secondaire II

- Enseignement général	4'580 m ²	} Total 14'440 m²
- Sciences	1'580 m ²	
- Activités artistiques	820 m ²	
- Espace entreprises	1'080 m ²	
- ACCES (Accueil Enseignement Secondaire II)	600 m ²	
- Education physique (salle omnisports)	2'600 m ²	
- Centre de documentation	850 m ²	
- Administration	680 m ²	
- Locaux enseignants et assistants	360 m ²	
- Restaurant d'application (CFPSHR)	660 m ²	
- Auditoire	630 m ²	

25/01/2022 - Page 6

Contexte environnant



Espaces publics structurants

Espaces publics structurants:

Mise en relation des espaces extérieurs de l'ESII avec les espaces publics (place de Cherpines et parc des Charrotons), pour que les élèves puissent s'approprier les espaces à disposition.

Gabarits et distances aux limites:

R+5 pour limiter l'emprise au sol du programme, respecter la LCI pour la distance entre les immeubles et recommandation du DIP pour le fonctionnement de l'école.

Gestion des eaux:

Rétention à la parcelle pour libérer le maximum d'espaces avec des bassins réservoirs raccordés aux collecteurs des noues.

Nuisances sonores:

Implantation du bâtiment de sorte à limiter les nuisances sonores générées par la route des Charrotons.

Utilisation des bâtiments d'activité au sud-est comme rempart contre les nuisances générées par le trafic routier sur la route de Base.

25/01/2022 - Page 7

Contexte mobilité

Mobilité douce:

Maintien et mise en valeur de l'axe «mobilité douce» et d'une perméabilité à travers l'école. Favoriser les parcours "naturels" à travers la pièce urbaine.

Les cycles ont accès sur trois côtés : route des Charrotons, rue des Cherpines, route de la Galaise, de manière à positionner les stationnements vélos au plus près des parcours cyclistes.

Mobilité TIM*:

L'accès par la rue des Charrotons pour TIM/ livraison offre une possibilité de mutualiser l'accès entre les immeubles d'activité en front de la route de Base et la parcelle de l'ES II.

Stationnement:

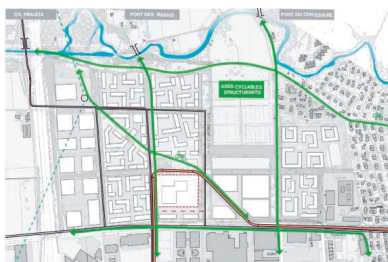
Favoriser la limite foncière sud-est au devant des immeubles d'activité pour implantation des stationnements TIM et deux roues motorisés.

Transports Publics:

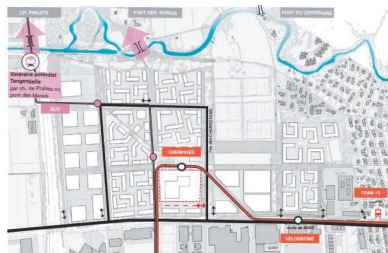
2 arrêts de tram 15

2 arrêts de bus ligne Bernex/Cherpines/Bachet

*Transport Individuel Motorisé



Mobilité - MD



Mobilité - TP

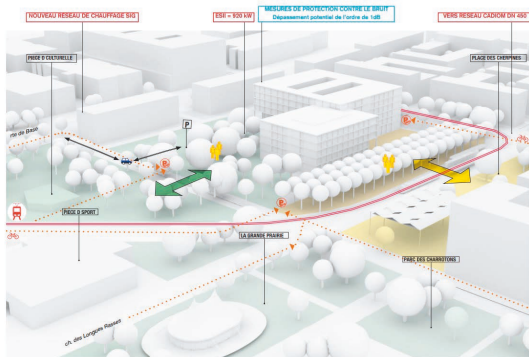
Contexte

Energie:

Production de chaleur par le nouveau réseau de chauffage à distance (CAD) SIG Rive Gauche avec un objectif minimal de 80% d'énergie renouvelable.

Risque OPAM:

A terme, la parcelle ne sera plus impactée par les risques OPAM car LRG est en cours d'assainissement de ses installations et en conséquence de supprimer à terme le risque lié à l'utilisation de l'ammoniac.



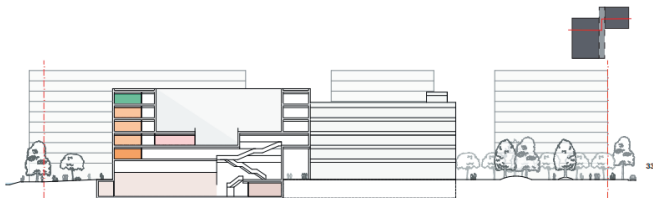
25/01/2022 - Page 9

Montant du crédit d'étude

– Frais d'étude	7 418 710 francs
– TVA (7.7%)	571 241 francs
– Renchérissment	0 francs
– Activation de la charge salariale du personnel interne	<u>275 000 francs</u>
– Total	8 264 951 francs
– Total arrondi à	8 265 000 francs

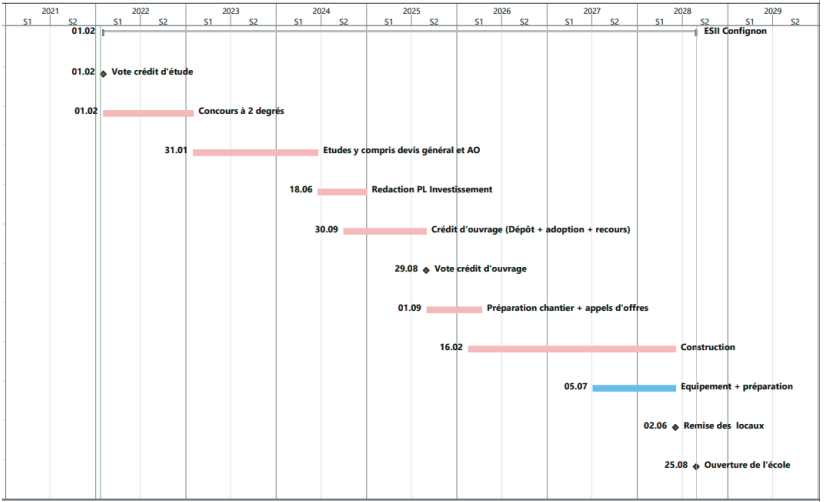
L'estimation du coût global de l'opération est de 125'737'000 CHF yc TVA, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus, le renchérissement, les charges salariales ainsi que le crédit d'étude.

Cette estimation intègre également les frais d'acquisition foncière pour le périmètre lié à l'ES II.



25/01/2022 - Page 10

Planning intentionnel



Hypothèse d'implantation selon l'étude de faisabilité

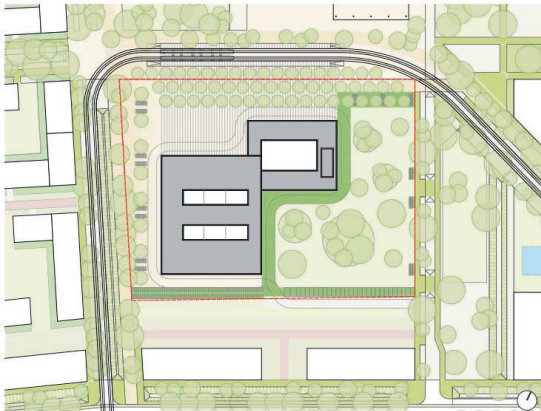
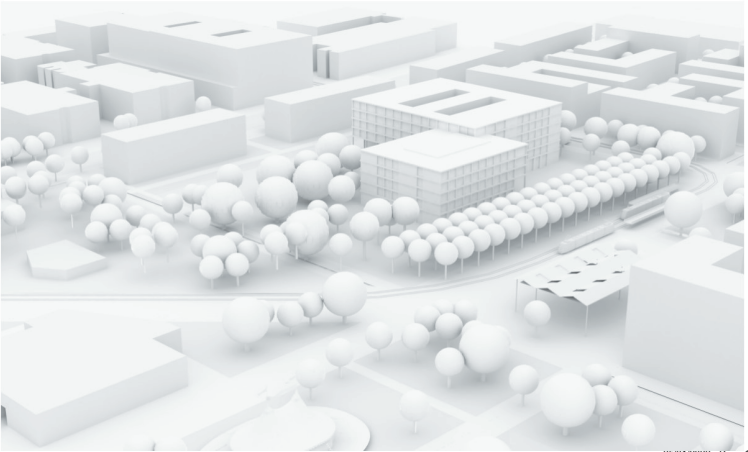


Image du possible



25/01/2022 - Page 13

Merci de votre attention